

MODIFICATIONS APPORTÉES AU 1^{ER} MARS 2009

Énoncé de la politique de placement et Guide de gestion de l'actif

Page 5, point 7.2 de l'Énoncé de la politique de placement et page 15, point 6 D) du Guide de gestion de l'actif :

- Changement de libellé afin d'exclure les hypothèques indexées des textes spécifiant les caractéristiques que doivent avoir les hypothèques dans lesquelles la Caisse peut investir, car elles sont pleinement garanties par la SCHL.

Page 10 de l'Énoncé de la politique de placement et page 22 du Guide de gestion de l'actif :

Correction du portefeuille de référence :

- L'indice de référence de la classe d'actif était de « 95 % DEX Universel + 5 % DEX long terme » et devient « 90 % DEX Universel +10 % DEX long terme ».

Annexe C – Liste des produits de gestion du Guide de gestion de l'actif

Gresham Investment Management : Ajout de cette firme à la page 6, point 7 – Placements alternatifs – Exposition aux commodités par le biais de contrats à terme.

Annexe D – Mandats de gestion des produits de gestion en gestion distincte du Guide de gestion de l'actif

- **Gresham Investment Management** : Ajout des critères d'investissement du mandat de gestion
- **PH&N** : Spécification des minimums des différents secteurs en obligations.